

Consul à Canton et il écrivait le 31 au Ministre : « M. de Ratti-Menton trouvera une *Convention commerciale* provisoire déjà préparée, et il n'aura pour ainsi dire qu'à continuer les négociations entamées avec le gouvernement chinois. »

Le Comte de Ratti-Menton arriva à Macao le 11 juillet et les affaires se gâtèrent immédiatement; son premier soin fut d'interdire au jeune Challaye, son subordonné, de s'occuper des négociations conduites par Jancigny.

Macao, le 21 juillet 1843 ¹.

Monsieur le Colonel,

J'ai l'honneur de vous annoncer que le Comte M. de RATTI-MENTON, nommé par le Roi Consul de France en Chine, est arrivé en cette ville le 11 du courant, est entré en fonctions et que je lui ai fait hier la remise des Archives du Consulat et de tout le service.

Je crois devoir vous informer que M. le Comte de Ratti-Menton m'a signifié que son intention formelle était que je cessasse immédiatement de prendre une part directe ou indirecte aux négociations que j'ai suivies depuis votre arrivée en Chine, de concert avec vous et sous votre direction, et qu'à partir de ce jour je n'eusse plus aucunes relations avec les autorités chinoises.

Me trouvant momentanément et jusqu'à l'époque de mon départ pour l'Europe, placé sous les ordres de M. de Ratti-Menton, je me suis vu, à regret, forcé de m'engager à me conformer à cette injonction.

J'espère néanmoins, M. le Colonel, que vos démarches, auxquelles je m'étais associé avec le plus grand plaisir, auront une issue conforme à vos désirs et aux intérêts de notre pays.

Agréez, etc.

(Sig.) C. Alex. CHALLAYE.

Ratti-Menton n'avait apporté aucune dépêche du Ministère des Affaires étrangères pour Jancigny dont

1. Copie de la lettre de Challaye à Jancigny.